

Carnet d'entraide ATE Europe pour motorisés: tableau des prestations

État: 9.12.2024

| | |
|--|--|
| Primes | Fr. 107.- par année pour famille/ménage Fr. 89.- par année pour personne seule |
| Prestations liées aux personnes | frais d'annulation, SOS, protection juridique, bagages, insolvabilité de compagnies aériennes (voir «Carnet d'entraide ATE: tableau des prestations, prestations liées aux personnes») |
| Prestations liées à la voiture (valable un an à partir du paiement de la prime) L'assurance dépannage pour l'étranger n'est valable que pour les voitures, mobilhomes et véhicule de livraison jusqu'à 3,5 tonnes et les motocycles y compris les remorques conduits par la personne assurée (sauf Suisse/FL) L'assurance dépannage pour la Suisse/FL doit être conclue séparément | Montants panne, accident ou vol |
| Dépannage sur place et remorquage | illimité |
| Frais de gardiennage (entreposage) | jusqu'à Fr. 500.- |
| Sauvetage | illimité |
| Frais d'expédition de pièces de rechange | illimité |
| Frais d'expertise, lorsque la facture de réparation semble injustifiée | jusqu'à Fr. 200.- |
| Frais supplémentaires pour le logement et les repas jusqu'à la remise en état du véhicule | jusqu'à Fr. 1 000.- par personne |
| Frais pour la poursuite du voyage ou le retour au lieu de domicile, lorsque, pour des raisons impératives (justificatif), il n'est pas possible d'attendre la remise en état du véhicule, ou en cas de vol (véhicule de location inclus) | jusqu'à Fr. 1 500.- quel que soit le nombre de personnes utilisant le véhicule de location |
| Récupération du véhicule | au maximum à hauteur de la valeur vénale du véhicule |
| Récupération du véhicule réparé | voyage en train pour 1 personne |
| Droits de douane après un sinistre total ou d'un vol du véhicule | illimités jusqu'à la somme maximale |
| Avance sur frais remboursable en cas d'incidents exceptionnels, tels que vol ou frais de réparation élevés | jusqu'à Fr. 2 000.- |
| Récupération du véhicule en cas d'incapacité de conduire du conducteur, s'il est blessé ou décède et qu'aucune des | au maximum à hauteur de la valeur vénale du véhicule |

| | |
|---|--|
| personnes l'accompagnant ne possède de permis de conduire valable | |
| Personnes assurées ou ayant droit | tous les occupants du véhicule |
| Numéro d'urgence - depuis la Suisse: 0848 801 803 / fax 0848 801 804 - depuis l'étranger: 0041 848 801 803 / fax 0041 848 801 804 | numéro de téléphone gratuit - depuis la Suisse: 00800 8001 8003 - depuis l'étranger: 00 800 8001 8003 |
| Étendue géographique Sont considérés comme Europe tous les états du continent européen ainsi que les îles du bassin méditerranéen, les Canaries et Madère, Spitzberg, de même que les états extra-européens riverains de la Méditerranée. La frontière orientale est constituée au nord de la Turquie par l'Azerbaïdjan, l'Arménie et la Géorgie, ainsi que par la chaîne de l'Oural. | Europe, excl. Suisse/FL |
| Extention pour le monde entier | les prestations liées à la voiture ne sont valables qu'en Europe extention «Monde» pas possible |
| Prise en charge de la franchise des voitures de location | Jusqu'à Fr. 5 000.- (couverture de l'exclusion de franchise de l'assurance casco complète). |